



**- TERRITORIAUX -  
CUGNAUX**

# SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE CUGNAUX

**Hôtel de ville  
31270 CUGNAUX**

Cugnaux le 30 janvier 2025

Monsieur Albert SANCHEZ  
Maire de la ville de CUGNAUX  
Président CCAS, Résidence Loubayssens

## **Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 1er au 28 février 2025**

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint copie du préavis de grève nationale que la fédération des services publics CGT a adressé le 24 janvier 2025 à : À Mme Catherine VAUTRIN Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, Mme Astrid PANOSYAN - BOUVET Ministre du Travail et de l'Emploi, M. Laurent MACANGELI Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification

Nous restons déterminés à lutter, et notre engagement contre toutes les réformes et tous les projets de réformes injustes, infondées et inefficaces, sont plus que jamais à l'ordre du jour. À cet effet, la fédération CGT des services publics appelle l'ensemble des fonctionnaires, agent·es public·ques et salarié·es de notre champ privé à se mobiliser pour :

Le Syndicat CGT des Territoriaux de Cugnaux appelle l'ensemble des fonctionnaires et agents publics de la mairie, du CCAS et de la Résidence Loubayssens à se mobiliser pour :

- L'abandon définitif du projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique » ;
- L'abandon des amendements au titre de la Loi de finances s'agissant des trois jours de carence et d'une diminution de la prise en charge de 100 % à 90 % de la rémunération versée aux agent·es public·ques quand elles ou ils sont malades ;
- L'augmentation générale des salaires ;
- L'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et son augmentation à six euros (6 €) en 2024 ;
- La revalorisation immédiate de 10 % des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites, rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein (55 ans pour les métiers pénibles) et pérennisation de la CNRACL ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites ;
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique ;
- Le rejet de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite » pour la promotion d'une Fonction publique territoriale de carrière sous statut ;
- Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique » : 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics ;
- La suspension immédiate de toutes les mesures et décisions les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...)
- Le recrutement sous statut, afin d'améliorer les conditions de travail ;
- L'abrogation de la loi « Asile et immigration » ;
- L'arrêt de toutes formes de répressions syndicales et l'amnistie pour les syndicalistes ;
- La mise en œuvre d'une politique favorisant la voie diplomatique pour la Paix et le désarmement ;
- Le cessez-le-feu en Ukraine et en Palestine, la suspension de tous les accords avec l'État israélien, l'arrêt du génocide à Gaza, l'arrêt des livraisons d'armes à l'Ukraine et à Israël.

En conséquence, le syndicat CGT des Territoriaux de Cugnaux s'inscrit dans tous les appels à grève, mobilisation, manifestations du 1er au 28 février 2025 inclus .

Ces actions de grèves (1 heure à 24 heures) pourront être reconductibles. Le présent préavis couvre pour une durée illimitée. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général